



Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives

PV n° 06

Réunion du : 23 juin 2022 à 14h30.

Lieu : siège du D.F.S.M. à YVETOT.

Présidence : M. Christian LEFEBVRE.

Membres présents : MM. Daniel BECQUET ; Thierry LECOURT ; Thierry LEDOUX ; Didier LEMARIE ; Jean-Louis MAURICE.

Membres excusés : MM. Raymond LAUGEROTTE ; Dominique LEFEVRE.

§§§§§§

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des règlements généraux de la LFN.

§§§§§§

ADOPTION DES PROCES VERBAUX.

La commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n°5 du 12 mai 2022. Aucune remarque n'étant formulée le PV est adopté.

§§§§§§

Les membres de la commission souhaitent un prompt rétablissement à Raymond LAUGEROTTE.

§§§§§§

Condoléances :

La commission présente ses condoléances à la famille pour le décès de :

Mr Daniel BOTTÉ, ex. Président du District Fluvial de Football.

Mr. Didier LEMARIÉ pour le décès de son frère Dominique, ancien joueur de l'U.S. St Jacques sur Darnétal.

Mr. Hervé NOËL, joueur et entraîneur de Londinières, Envermeu et Mesnières en Bray.

Mr. Alix SULLIVAN, joueur du R.C. Etalondes.

Classement des terrains :

Dorénavant prendre les nouveaux documents pour le classement des terrains (T1 à T7).

Darnétal : Stade du Bois du Roule, NNI 762120201

Il est proposé en niveau T5 SYN, le dossier est transmis à la L.F.N.

FORGES LES EAUX : stade Bruno BENSAYE, NNI 762760101

Il est proposé en niveau T5, le dossier est transmis à la L.F.N.

ST LEGER du BOURG-DENIS : stade Roger DELALANDE, NNI 765990101

District de Football de Seine Maritime

13, Rue de la corderie 76190 YVETOT

☎ 02.76.52.81.72

Mail : district@dfsm.fff.fr – Site internet : <http://dfsm.dfsn.fff.fr/>



Il est proposé en niveau T5, le dossier est transmis à la L.F.N.

BIVILLE SUR MER : stade municipal, NNI 76760980101

Il est proposé en niveau T6, le dossier est transmis à la L.F.N.

LOUVETOT : stade municipal, NNI 763980101

En attente **des documents demandés**.

ALLOUVILLE BELLEFOSSE : stade Jean-Pierre CORDERON, NNI 760010101

En attente **des documents demandés**.

Classement des éclairages :

Darnétal : Stade du Bois du Roule, NNI 762120201

Eclairage moyen : 364lux

Facteur d'uniformité U2H : 0.61

Rapport E mini / E maxi U1H : 0.50

Il est proposé le classement en niveau E6, le dossier est transmis à la L.F.N.

L'éclairage des terrains suivants ne sont plus classés ;

BOIS-GUILLAUME : parc des cosmonautes, NNI761080101

CANY BARVILLE : stade municipal, NNI761590101

GONFREVILLE L'ORCHER : stade de la Paix, NNI763050301

GONNEVILLE la MALLET : complexe sportif, NNI763070101

GRAND QUEVILLY : stade du chêne à leu, NNI763220101 & 763220104

N. D. de BONDEVILLE : stade Marcel SAUVAGE, NNI764740101

PAVILLY : stade Lucien LECUYER, NNI764950101

SOTTEVILLE les ROUEN : stade Jean ADRET 1 & 3, NNI766810101 & 766810103

RAPPEL

Tous clubs dont l'éclairage ne sera pas classé au 30 juin 2022, ne pourront pas jouer en nocturne.

Les terrains non classés au 30 juin 2022, les propriétaires doivent prendre contact avec la C.D.T.I.S.

Prochaine réunion, au siège du D.F.S.M. à YVETOT le : 29 septembre 2022

Le Président

M. Christian LEFEBVRE

Le Secrétaire

M. Thierry LEDOUX